



# COVID-19

Le personnel et les visiteurs doivent remplir ce questionnaire chaque jour avant d'entrer dans le milieu de garde d'enfants.

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

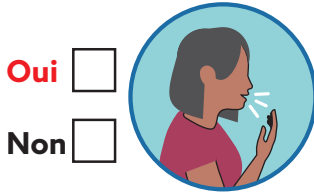
## 1. Présentez-vous l'un des symptômes ou signes suivants, nouveaux ou qui s'aggravent?



Oui

Non

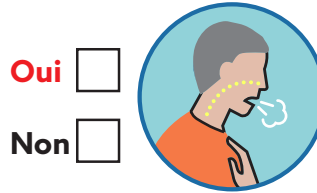
Fièvre > 37.8 °C



Oui

Non

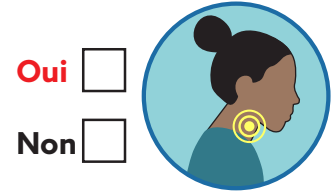
Toux



Oui

Non

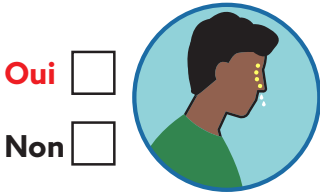
Difficultés respiratoires



Oui

Non

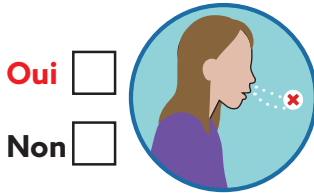
Mal de gorge, déglutition douloureuse



Oui

Non

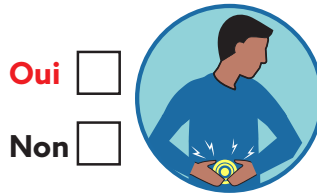
Nez bouché ou qui coule



Oui

Non

Perte du goût ou de l'odorat



Oui

Non

Nausées, vomissements, diarrhées



Oui

Non

Malaise, douleurs musculaires, fatigue

Si « OUI » à l'un ou plusieurs de ces symptômes :



Restez à la maison & auto-isolez-vous



Faites-vous tester

Ou



Contactez un fournisseur de soins de santé

2. Est-ce qu'une personne dans votre ménage présente un ou plus des symptômes ci-dessus?  Oui  Non
3. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours?  Oui  Non
4. Avez-vous été notifié comme étant un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19 ou vous a-t-on dit de rester à la maison et de vous isoler?  Oui  Non

\* Si vous avez un problème de santé existant qui vous donne les symptômes, vous ne devez pas répondre OUI, sauf si le symptôme est nouveau, différent ou s'aggrave. Recherchez des changements par rapport à vos symptômes normaux.

Si « oui » aux questions 2, 3 ou 4 :



Restez à la maison



Suivez les conseils de la santé publique de Toronto

Mis à jour le 24 février 2021



# PERSONNEL DE GARDE / VISITEUR J'AI UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES DE LA COVID-19. QUE DOIS-JE FAIRE?

Étiez-vous un contact étroit de quelqu'un qui a été testé positif à la COVID-19?

OUI

- Tout le monde, y compris les membres du ménage, doit rester à la maison et s'isoler. Allez faire des tests.
- Si positif, avisez le milieu de garde. Le Bureau de santé publique de Toronto fera un suivi avec des instructions.
- S'il est négatif, vous devrez quand même vous auto-isoler pendant 14 jours à compter de la dernière exposition de la personne qui était positive. Tous les enfants du ménage doivent s'isoler eux-mêmes de la garderie jusqu'à ce que la personne qui est un contact étroit termine son auto-isolement.
- Si vous n'êtes pas testé, vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours. Les contacts familiaux devront rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours.

NON

- Avisez le service de garde que vous présentez des symptômes.
- Vous devez rester à la maison, vous isoler et vous faire tester.
- Toute personne du ménage qui fréquente le service de garde d'enfants doit s'auto-isoler jusqu'à ce que votre test soit négatif.

Quel a été le résultat de votre test COVID-19?

POSITIF

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé.
- Les membres du ménage et les contacts proches doivent également s'auto-isoler pendant au moins 14 jours.
- Le Bureau de santé publique de Toronto ou votre service de santé local vous contactera pour faire une enquête et vous fournira des instructions supplémentaires.

NEGATIF

- Vous pouvez retourner au centre de garde d'enfants 24 heures après que vos symptômes aient commencé à s'améliorer.
- Les enfants peuvent retourner au centre de garde d'enfants immédiatement tant qu'ils ne présentent pas de symptômes.
- Les adultes qui fréquentent le service de garde d'enfants peuvent retourner au centre de garde immédiatement tant qu'ils ne présentent pas de symptômes.

NON TESTÉ

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé. Après 10 jours, vous pouvez retourner au centre de garde d'enfants si vos symptômes s'améliorent.
- Toute personne du ménage qui fréquente un service de garde d'enfants doit également s'auto-isoler pendant 14 jours.
- Si un fournisseur de soins de santé a diagnostiqué une pathologie qui n'est pas liée à la COVID-19, vous pouvez retourner au centre de garde d'enfants 24 heures après l'amélioration de vos symptômes. Les membres du ménage n'ont pas besoin de rester à la maison.



Si un membre de votre ménage a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, la personne qui a voyagé devra s'auto-isoler pendant 14 jours. Tous les autres membres du ménage devront également rester à la maison jusqu'à ce que la personne qui a voyagé termine la quarantaine de 14 jours. Si la personne est exemptée de la quarantaine de voyage parce qu'elle accomplit un travail essentiel (par exemple chauffeur de camion ou pilote), le reste du ménage peut continuer de se rendre au centre de garde d'enfant.